

**CONSEIL DU BUREAU  
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2024**

L'AN 2024, le 11 SEPTEMBRE, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

**Etaient présents :**

**MM. GRZEZICZAK, Président, et RAMPENBERG, Vice-Président.  
MM. DELHAYE, LIEZ et MUZART, Mme MARICOT, Administrateurs.**

**Pouvoir : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK.**

**Assistés de : M. DOURLEN, Directeur Général.**

**Mmes BEGAT, MOINAT et PLANCKAERT, et MM. ROBERT, TOMBOIS et  
SIMONNOT, Directeurs de services.**

**Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques  
Locales.**

***Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy  
GRZEZICZAK, Président.***

**ORDRE DU JOUR**

**SOISSONS - SITE DU 35-37 RUE SAINT CHRISTOPHE- LANCEMENT DES ETUDES**

L'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise et de l'Aisne (EPFLO) a proposé à l'Opal le site du 35-37 rue Saint Christophe à Soissons.

Localisé dans l'hyper-centre, ce site présente un bâtiment sur rue intégrant deux cellules commerciales en Rez-de-Chaussée et des logements aux étages ainsi qu'un bâtiment sur cour, le tout étant vacant depuis plusieurs années.

L'étude de capacité laisse pressentir un potentiel d'environ 6 logements avec le maintien d'une cellule commerciale en Rez-de-Chaussée.

Par ailleurs, le site nécessite de lourds travaux préalables (désamiantage, démolitions) dont l'EPFLO peut se charger afin de limiter la charge foncière de l'opération.

Toutefois, il est nécessaire d'engager les études pour cerner ces zones d'interventions.

Enfin, les bonus, proposés dans le cadre des financements PLUS par l'Etat en 2023 pour les opérations d'acquisition-amélioration, permettent d'encourager la mise en œuvre de ce projet.

Au vu du contexte et des enjeux de ce lieu, il est proposé d'autoriser le Directeur Général à :

- engager les études nécessaires à ce projet
- passer un contrat de Maîtrise d'œuvre et des commandes diverses
- et signer tous actes relatifs à la bonne exécution du montage de ce projet.

Le Bureau sera sollicité pour valider le montage et le bilan financier de l'opération

A l'appui des informations complémentaires données, le Bureau, à l'unanimité des votants, autorise le Directeur Général à engager les études nécessaires à ce projet, passer un contrat de Maîtrise d'œuvre et des commandes diverses et signer tous actes relatifs à la bonne exécution du montage de ce projet.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
Freddy Grzeziczak.

